



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°25/013

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) EURASIA LE HAVRE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-118 le 27 mars 2025, portant sur la dépendance du domaine public située Rue des chantiers, sur la commune du Havre afin d'exercer une continuité entre les deux parcelles appartenant à l'Association.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques et fonctionnelles, la parcelle de terrain étant enclavée entre des terrains privés.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain brut d'une superficie de 3 954 m² environ.

Durée de la convention : 5 ans à compter du 27 septembre 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-118 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.